

# Le juge Trévidic à Kigali, retour à la case départ ?

Jacques Morel, ingénieur CNRS retraité\*

Le déplacement du juge antiterroriste Marc Trévidic à Kigali signifie-t-il que l'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994 contre le Falcon 50 du président Habyarimana, crime qui constitua le signal de départ du génocide des Tutsi du Rwanda, repart au début ?

Si rien n'est dit de tel, il est notoire que le volumineux dossier laissé par le juge Bruguière, qui avait lancé le 17 novembre 2006 des mandats d'arrêts contre des proches de Paul Kagame, président du Rwanda, ne contient aucune preuve solide étayant ces accusations.

Pour mémoire, rappelons que les familles des trois Français qui formaient l'équipage de l'avion ont subi des pressions pour ne pas déposer plainte jusqu'en 1997 et ce ne fut qu'en 1998, juste après la création de la Mission d'information parlementaire (MIP), que le juge Bruguière fut saisi par le Parquet.

Seule preuve matérielle présentée par le juge, les numéros de série des lance-missiles qui auraient été trouvés le 25 avril 1994 ont été fournis par le colonel Bagosora, considéré comme le principal organisateur du génocide, et la MIP avait établi que les photos amenées à Paris par le colonel rwandais Rwabalinda montraient un lance-missiles qui n'avait pas été utilisé et auraient été prises les 6 et 7 avril ! Le juge conclut que ces lance-missiles ont disparu au Zaïre et se tait sur les fausses déclarations de l'ex-capitaine Barril qui a prétendu les détenir.

Les autres preuves réunies par le juge sont constituées d'allégations de transfuges du Front patriotique rwandais (FPR) et de son armée qui étaient apparemment plus soucieux d'obtenir un visa pour l'Europe que de la recherche de la vérité. Le principal témoin, Abdul Ruzibiza, avant de déclarer qu'il avait tout inventé, avait écrit un livre qui, en dépit de la caution de deux universitaires français, est un tissu d'invraisemblances. Et si, comme il le dit au juge, il a été chargé de repérer les lieux d'où ont été tirés les missiles et a assisté au tir, il aurait dû être placé en détention. Ce que le juge Bruguière n'a pas fait. Force est de constater que le but du juge était le même que la prestation télévisée de l'ex-capitaine Barril du 28 juin 1994 : écarter des accusations gênantes quant au rôle de la France, en les détournant sur le FPR. Dès le 7 avril, le général Quesnot avait donné ses instructions en écrivant au Président Mitterrand : « *L'hypothèse vraisemblable d'un attentat du FPR devra être confirmée par l'enquête.* »

L'un des premiers actes du juge Bruguière aurait dû être de se rendre à Kigali examiner les restes de l'avion et les lieux de l'attentat, comme le fait aujourd'hui son successeur. N'est-ce pas là une démarche élémentaire de police scientifique ? En 2007, des débris gisaient encore le long du mur de l'ancienne propriété Habyarimana et nous avons même vu un trou fait par un projectile dans une aile, trou auréolé de traces de feu qui apparaissait dans les images diffusées par France 2 le 28 juin 1994 au journal de 13 heures.

Une enquête objective commence aussi par l'examen de « la boîte noire ». Selon le député Jean-Claude Lefort, le général Jean Rannou avait reconnu dans une lettre du 15 juin 1998 au rapporteur de la MIP que l'avion était bien muni de deux enregistreurs, celui des conversations dans le cockpit (CVR) et celui des paramètres de vol (FDR). Les médias ont été focalisés tantôt sur la fausse boîte noire brandie à la télévision par l'ex-capitaine Barril, tantôt sur l'absence de cette boîte, ou encore sur une boîte noire retrouvée à l'ONU à New York, qui s'est avérée provenir d'un Concorde !

Cependant, plusieurs témoins, à commencer par Mme Agathe Habyarimana dans *Jeune Afrique* du 28 avril 1994, ont déclaré que des militaires français ont trouvé la boîte noire. En effet, alors que les Casques bleus envoyés par le général Dallaire se sont vus interdire l'accès au site du crash, des militaires français, dont le commandant de Saint-Quentin, ont pu s'y rendre 15 minutes après la chute de l'avion. Interrogés par la commission rwandaise Mutsinzi, des membres du peloton CRAP des paras-commandos, dépêchés aussitôt sur les lieux, et des membres de la garde présidentielle affectés à la protection de la résidence

---

\*Auteur de *La France au cœur du génocide des Tutsi*, L'Esprit Frappeur.

Habyarimana, au bord de laquelle l'avion a été abattu, ont déclaré que les militaires français ont prélevé des objets sur l'avion, dont la boîte noire.

Une fiche du ministère français de la Défense, publiée en annexe du rapport de la MIP, tendant à montrer que le FPR est responsable de l'attentat précise : « *Les auteurs de l'attentat ont utilisé des SA 16 de fabrication soviétique (d'après les débris de missiles retrouvés sur les lieux de l'attentat).* » Les militaires français seraient donc aussi en possession de débris du missile qui a abattu l'avion. Ils ont fait à Paris un rapport sur l'attentat et ont ramené des pièces de l'avion dont la boîte noire et des débris de missiles. D'autres pièces ont été données par le colonel Rwabalinda lors de sa visite à Paris au général Huchon le 9 mai 1994. Tous ces éléments de preuves déposés à l'ancien ministère de la Coopération ou au ministère de la Défense n'ont toujours pas été remis au juge chargé de l'enquête.

Celui-ci doit également entendre les témoignages du personnel de l'aéroport de l'époque, le commandant, les contrôleurs aériens, les pompiers et mécaniciens, les gardes présidentiels qui, attendant le retour du président, ont vu l'attentat. D'autres témoins l'ont vu depuis le camp militaire de Kanombe ou depuis l'hôpital militaire, encore plus près du lieu du crash. Toutes ces personnes entendues par la commission Mutsinzi doivent pouvoir être interrogées sans difficulté.

Les Casques bleus belges de l'aéroport et les médecins belges à l'hôpital militaire ont été aussi aux premières loges.

Richard Mugenzi, opérateur affecté à la station d'écoute de Gisenyi, pourrait aussi être entendu. Il déclare que le message du 7 avril 1994 attribuant l'attentat au FPR lui a été communiqué par le colonel Anatole Nsengiyumva, qui déclencha les massacres à Gisenyi dans la nuit après l'attentat.

Le juge devrait aussi examiner les événements qui ont suivi immédiatement l'attentat en particulier cette fusillade où curieusement la garde présidentielle s'est mise à tirer en l'air, selon le commandant de Saint-Quentin. Elle n'aurait pas fait de victime, en tout cas pas du côté d'un supposé commando FPR. Par contre, deux gendarmes français ont été tués. Pour l'un d'eux, René Maïer, le médecin-chef des EFAO à Bangui, Michel Thomas, atteste qu'il est mort par balles le 6 avril 1994 vers 21 heures, c'est-à-dire une demi-heure après l'attentat. Signalons qu'aucun juge n'a été chargé d'enquêter sur l'assassinat de ces deux gendarmes et de l'épouse de l'un d'eux.

La plupart des indices visent actuellement des membres de l'armée rwandaise dont il est établi par la lettre du colonel Serubuga du 17 janvier 1992 qu'elle cherchait à se procurer des missiles sol-air. Jean Birara, ancien gouverneur de la Banque nationale du Rwanda, accuse, dans une déposition à l'Auditorat militaire belge, quatre colonels mis à la retraite d'être les organisateurs du complot contre le président. Des quatre, deux sont encore en vie. Le colonel Bagosora dont la condamnation pour génocide fait l'objet d'un appel et le colonel Laurent Serubuga, réfugié en France.

Entendu par le juge Bruguière, le colonel Bagosora a prétendu qu'il ignorait que le président Habyarimana allait à Dar Es-Salaam le 6 avril. Mais il reconnaît plus loin qu'il savait que le ministre de la Défense, dont il était le chef de cabinet, devait en même temps se rendre au Cameroun et accompagner le président à cette réunion à Dar Es-Salaam. Il remarque que c'est lui qui aurait dû remplacer son ministre à Dar Es-Salaam. Le rapport Mutsinzi avance que c'est Bagosora qui a envoyé à sa place le chef d'état-major de l'armée Déogratias Nsabimana, tué dans l'attentat. Bagosora déclare au juge qu'il avait une coopération très serrée avec le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin, conseiller du chef d'état-major de l'armée rwandaise. Nul doute que celui-ci, le commandant de Saint-Quentin et l'ex-capitaine Barril (le colonel Dany, conseiller du chef d'état-major de la gendarmerie, étant décédé) en connaissent les auteurs de cet attentat.

Celui-ci n'est d'ailleurs que la première phase d'un coup d'État dans lequel le rôle de l'ambassadeur de France, Jean-Michel Marlaud, semble critique, avec l'assassinat le 7 avril au matin du Premier ministre, madame Agathe Uwilingiyimana, à moins de 300 mètres de l'ambassade, et la tenue le 8 avril à l'ambassade d'une réunion de politiciens extrémistes qui décident, comme Marlaud le dit dans son audition, de former un gouvernement qui ne respecte pas les accords de paix d'Arusha et qui va orchestrer l'exécution du génocide.